

# 100 ans de grandes avancées pour les exploitantes françaises

## 1950-1960

### LA MECANISATION ALLEGE LE TRAVAIL

Avant l'arrivée des premières machines agricoles, le travail pour les femmes était très physique. « Cela a été une grande victoire pour elles de conduire les premiers tracteurs. Les tâches les plus lourdes ont été allégées. Cela n'a cependant pas tout solutionné, car les machines n'avaient pas été conçues pour les femmes », nuance Rose-Marie Lagrave, sociologue, auteur de « Celles de la terre » (Editions Ehes).

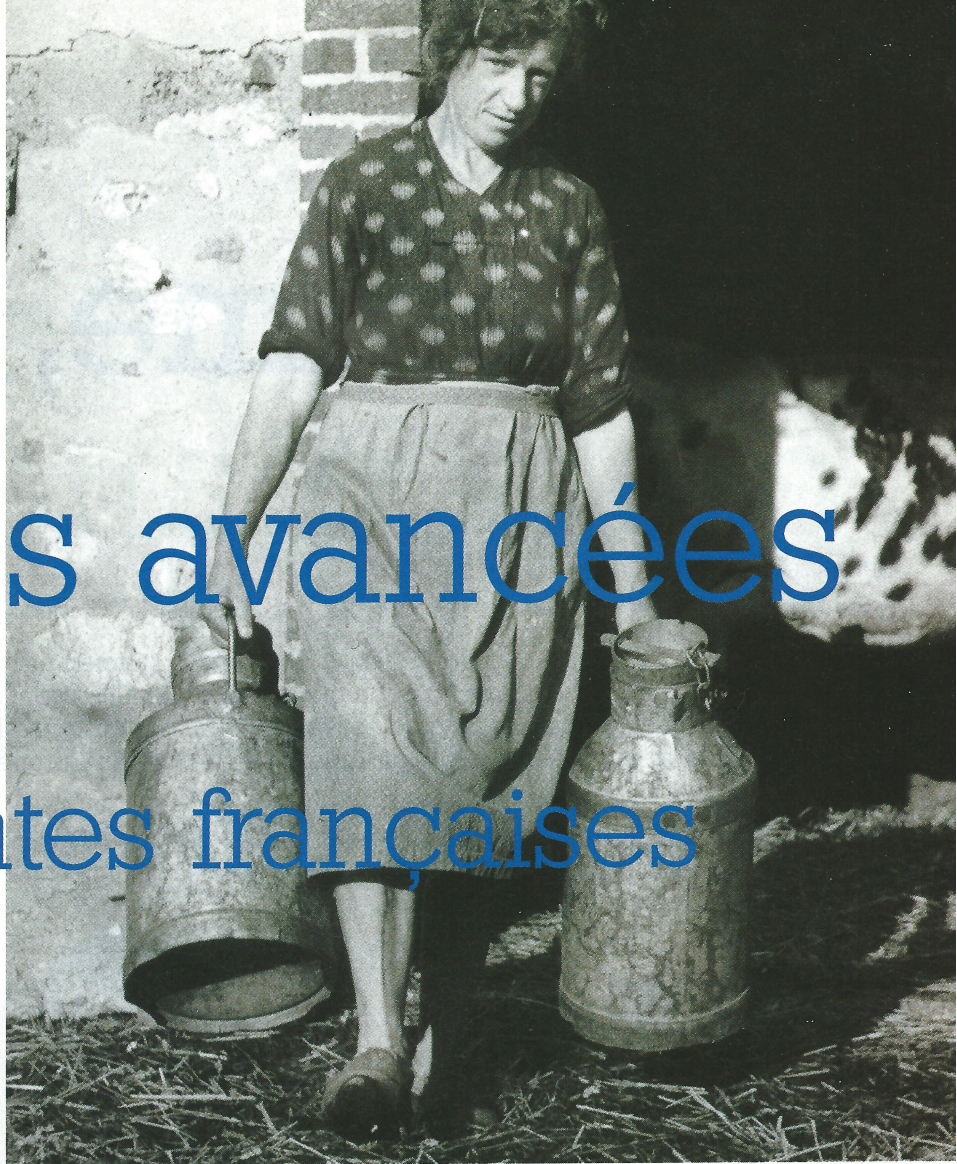
### L'APPEL DU CONFORT CITADIN

« L'exode rural féminin a été massif dans l'entre-deux-guerres. Les jeunes femmes quittaient la campagne pour la ville, pour plus de confort. Du coup, le célibat chez les hommes a augmenté » explique Rose-Marie Lagrave. Pour faire face à cette désertion, certains jeunes couples qui vivaient jusqu'alors avec leur parents, ont pris leur indépendance. « La décohabitation a permis aux femmes qui sont restées d'avoir leur maison à elles ». L'arrivée de l'électroménager leur a également donné un meilleur confort de vie.

## 1960

### PREMIERS ENGAGEMENTS POLITIQUES

Des femmes s'engagent au sein d'associations ou de syndicats. « Ces responsabilités sont une bonne chose dans la mesure où elles constituent un apport important au métier mais aussi à tout leur environnement. Une femme en milieu rural, c'est le souci de l'école, des personnes âgées, de l'accès aux études », indique Jeannette Gros, ancienne présidente de la MSA.



© Keystone

## 1970-1980

### UN STATUT MIEUX DEFINI

Pour Rose-Marie Lagrave, les avancées ont été très lentes : « Seule la loi d'orientation de 1981 a œuvré en ce sens. Les femmes y ont obtenu le statut de conjointe, certes, mais cela reste un statut matrimonial et non pas professionnel ! » En Europe, une femme sur deux se déclare aujourd'hui conjointe d'exploitant. Lors du départ en retraite de son mari ou en cas d'accident du travail, elle peut se déclarer exploitante et quitter ainsi son statut de conjointe.

## 1976

### ENFIN LE DROIT AU CONGE MATERNITE !

Il est pris en charge par la Sécurité sociale en 1976. Pour la première fois, la pénibilité du travail après l'accouchement est reconnue. Les agricultrices avaient fréquemment des problèmes de santé car la reprise était trop précoce après la naissance de leur enfant.

## 1990

### LES FEMMES MODERNISENT L'EXPLOITATION

Les exploitantes s'occupaient déjà depuis plusieurs années de la comptabilité. Elles ont désormais de nouvelles responsabilités tournées vers les services. Elles gagnent ainsi leur autonomie. Elles dynamisent de nombreuses autres activités, telles que l'agrotourisme (gîtes ruraux, accueil des écoles) ou la vente directe des produits de la ferme.